AIN 01
le Département

ARRIVE LE
09 JUIL. 2025
MAIRIE DE DAGNEUX
01120

Direction générale adjointe
Finances et Territoires
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CS
Dossier suivi par :
Madame Chloé SAVOT
tél : 04.74.24.48.17

Monsieur Jean-Christophe PEGUET
Maire
Mairie
959 Rue de Genève
01120 DAGNEUX

Bourg-en-Bresse, le

Objet : Règlement Local de Publicité de la Commune de Dagneux

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 17 avril 2025 vous avez transmis au Département de l'Ain le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de la Commune de Dagneux pour avis.

Le RLP permet d'adapter aux caractéristiques locales la réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire. Il fixe des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique sur l'ensemble du territoire.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

bien cordialement.

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation
et de l'aménagement du territoire

Charles de LA VERPILLIÈRE

Département de l'Ain
45 avenue Alsace-Lorraine
BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 32 32 32
www.ain.fr

Ici, c'est l'Ain !